



ARRÊTÉ :

AR_2022_31

Confection de tranchées pour réseau ENEDIS

Le Maire :

Vu la demande en date du 22 décembre 2022 par SPIE

Demeurant Ranteil 81012 ALBI Cedex 09

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant les travaux de confection de tranchée pour les réseaux ENEDIS sur accotement de la route d'En Jalabert et de la barrière (lieu-dit la barrière-en jalabert-la rive- en pratviel haut)

Considérant la date prévue pour le commencement des travaux le 9 janvier 2023 pour une durée de 2 semaines

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTÉ :

Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules seront fermés en journée, à partir du 9 janvier 2023, pour une durée de 2 semaines, sur les routes d'En Jalabert et de la Barrière. Les routes seront rouvertes en soirée pendant les travaux.

Seuls les riverains seront autorisés à utiliser la route d'En Jalabert et de la Barrière en journée.

Article 2 : Pendant cette période de travaux, une déviation devra être mise en place. L'entreprise sera chargée de poser la signalétique adaptée pour avertir les usagers des travaux en cours et de la déviation.

Article 3 : A l'issue du chantier, l'entreprise aura la charge de remettre en ordre la voie publique.

Article 4 : M. le Maire ou la gendarmerie seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Puybegon, le 23 décembre 2022.

Le Maire,
Robert CINQ.



Copie sera adressée :

- Préfecture du Tarn
- Gendarmerie de Graulhet
- SDIS du Tarn
- Pôle d'aménagement ouest de Graulhet

Pour extrait certifié conforme
Le 23/12/2022